

# Certificat de conformité

**Nr. 2017-02-3280-03**

Par le présent document, l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), CH-8152 Glattbrugg, certifie que l'entreprise

**AB Marti SA**  
**CH-3280 Morat**

répond aux exigences fixées par la directive VSA «Assurance qualité lors des travaux de remise en état et d'assainissement de canalisations non visitables» (QUIK) en ce qui concerne le système sous-mentionné. La portée des tests effectués, les résultats des examens en laboratoire d'analyses portant sur l'objet à tester et l'échantillon, ainsi que le certificat d'assurance-qualité sont conformes aux prescriptions de la directive QUIK, version 2002.

Système examiné:	<b>Gaine „iMREG-Liner“</b>
Domaine d'application:	Assainissement public / non visitable
Description du produit:	Résine polyester durci à la lumière (polymérisation à l'UV)
Résine:	Synthopan UIN 1569 (ISO-NPG), Synthopol Chemie
Durcissement:	lumière UV à longues ondes (365-420 nm) épaisseur de paroi à partir de 11.0 mm, surépaisseur de Peroxiden
Laminé support:	Fibre de verre ECR non tissée Advantex, KM 800L400/M400, Dipex épaisseur par couche, 1 mm
Couche d'usure	couche intérieure à liant vitreux ou non tissé, riche en résine
Feuille intérieure:	feuille composite PA/PE 120-200 µm, retirée après durcissement
Feuille extérieure:	feuille composite PE/PA/PE 170-200 µm

Ce certificat de conformité engage l'entreprise susmentionnée à respecter en permanence les dispositions fixées dans la directive QUIK et dans les normes en vigueur en ce qui concerne les exigences et l'assurance-qualité. Le présent certificat de conformité se fonde sur le rapport d'évaluation du système n° 2017-02-3280-03 du 20 février 2017

Ce certificat de conformité a été délivré le: 20 février 2017

Ce certificat de conformité est valable jusqu'au: 29 février 2020

**Association suisse des professionnels  
de la protection des eaux**



Stefan Hasler  
Directeur

**Pour la commission  
d'experts QUIK**



Hans Ulrich Gränicher  
Président de la commission